



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43  
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 33  
Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Gérard HERRMANN	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF****Contrat pour la reprise et le recyclage de petits aluminium et souples issus de la collecte séparée des emballages ménagers**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers (ADELPHE CITEO dans le cas de Dijon métropole).

Ces contributions sont assujetties à la signature de contrats de reprise pour chaque catégorie de matériaux entre la collectivité et un repreneur.

Compte tenu de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri depuis le 1er janvier 2023 et la réalisation de travaux d'agrandissement et de modernisation du centre de tri, il est désormais possible de récupérer des petits aluminium et souples qui peuvent faire l'objet d'une reprise et d'un soutien d'ADELPHE CITEO.

Il convient donc de conclure un nouveau contrat pour que Dijon métropole puisse percevoir, en 2023, le montant lié à la revente de ces matières et les soutiens au recyclage subordonnés à la reprise et au recyclage effectif de ces dernières collectées et triées par le centre de tri de Dijon métropole.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Métal, il est possible d'obtenir des soutiens supplémentaires par tonne en signant une convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA). Les engagements à prendre par Dijon métropole relèvent du mode de traitement des petits aluminium, de la communication et de la transmission d'informations sur le flux de petits aluminium et souples.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le contrat avec la société SUEZ pour la reprise des petits aluminium et souples et la convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA),
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ces documents et leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN

